



## Conseil d'Administration du 14 février 2018 à Cabriès

### Compte rendu

---

**Présents** : Elodie CASANOVA, Alain FABRE, David MEIRINHO, Bruno BERT, Line POTIN, Jean-Marc POTIN, Philippe PLAKSINE

**Invités** : Nathalie HUET (FFBAD), Thierry BRUSSEAU (DRDJSCS), Fabien JACOB, Stéphane MARSALET

**Excusés** : Joachim ULRICH, Laurent PASTORINO, Pauline MILLOT, Anh-Dào VERNIER, Pierre MANUGUERRA, Patrice MAFFAIT, Fabrice MELLANO

---

Début de la séance à 18h30.

#### 1. Approbation du compte rendu du CA du 04/01/2018

**Vote 1 :**

**Pour** : 6 voix

**Contre** : 0 voix

**Abst** : 1 voix

⇒ Le compte rendu du CA du 04/01/2018 est adopté.

---

#### 2. Pôle Espoir

Un dossier comparatif des pôles a été transmis avec l'ordre du jour.

Présentation de Fabien et compte-rendu de sa visite sur le site du lycée Costebelle. Toutes les assurances ont été données concernant l'aspect scolaire et plus généralement l'organisation des études. Le lycée Costebelle héberge déjà un pôle (rugby) et possède une expérience dans ce domaine.



T. Brusseau confirme la qualité de l'établissement et le fait qu'il possède tous les critères exigés pour un pôle.

La création du pôle qui est un des axes stratégiques de la Ligue est la mise en œuvre en région du PPF fédéral.

C'est l'aspect financier qui est le plus sensible.

Hypothèse de non création du pôle et maintien du SER actuel :

- Il n'est pas certain que le financement fédéral soit maintenu (cf. courrier du DTN et déclaration orale du président)
- T. Brusseau précise que le financement actuel du SER se situe dans un cadre dérogatoire et qu'il serait moins important qu'actuellement.

N. Huet confirme que la FFBAD contribuera à hauteur de 12000€ pour la création du pôle, un supplément de 2000 à 4000€ est en discussion.

Le PPF fédéral inclus les clubs Avenir (pré-filière) dans le cahier des charges du pôle. C'est pour cela que la Ligue a prévu dans son budget une aide aux clubs Avenir.

#### **Vote 2 :**

**Pour** : 6 voix

**Contre** : 1 voix

**Abst** : 1 voix

⇒ La création d'un pôle espoir implanté au lycée Costebelle à Hyères pour septembre 2018 est adoptée ainsi que le recrutement d'un directeur de pôle.

Il faut très rapidement faire une demande officielle au rectorat.

Une réunion avec les familles des enfants concernés est prévue lors du CRJ du 17/02.

Il faudra fournir avant fin mai la liste des jeunes à la DRDJSCS pour les dérogations à la carte scolaire.

---

### **3. Organigramme**

Suite à la modification de l'organigramme (suppression axe gouvernance, regroupement axes développement et bad pour tous), il reste 2 postes de vice-président à pourvoir :

- Vice-président chargé de l'axe développement
- Vice-président chargé de l'axe communication / marketing

**Vote 3** : Pas de vote, aucun candidat ne s'étant déclaré



⇒ Elodie contactera Pauline et Anh Dào.

⇒ Le sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain CA.

Suite à la décision lors du CA du 4 janvier 2018 de scinder en 2 la commission « Offre sportive », il a été acté que L. Pastorino serait le responsable de la commission Interclubs et J.F. Mathieu le responsable de la commission Compétitions.

D'autre part, après consultation de la FFBAD, la "Commission Disciplinaire" et la "Commission Réclamations & Litiges" sont directement rattachées au Secrétaire Général de la Ligue.

---

#### 4. Candidature au CROS

**Vote 4** : Candidature de Philippe Plaksine au CROS PACA lors de l'AG du 17 mars 2018

**Pour** : 7 voix

**Contre** : 0 voix

**Abst** : 0 voix

⇒ Le CA approuve la candidature de Philippe Plaksine au CROS.



## 5. Nomination membres de la commission de discipline

Les candidats suivants ont fait acte de candidature et leurs demandes ont été transmises avec l'ordre du jour :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Manuguerra	Catherine
Matoso	Mélanie
Bimboes	Jean-François
Houeix	Adrien

**Vote 5** : Un vote global a été effectué

**Pour** : 6 voix

**Contre** : 0 voix

**Abst** : 1 voix

⇒ Les 4 personnes ci-dessus sont désormais membres de la commission de discipline.  
Nota : P. Maffait, élu de la Ligue, est aussi membre de cette commission.

## **6. Groupement d'employeurs**

Les discussions font apparaître une volonté des élus de la Ligue d'aider concrètement à la création d'emplois dans les Comités n'en disposant pas.

L'idée est de pouvoir répartir le temps de travail d'un employé (temps plein si possible) entre des actions pour le Comité, des actions pour des clubs, des actions pour la Ligue.

Principes soumis au vote :

- La Ligue étudiera avec les Comités les solutions permettant d'employer à plusieurs (Clubs / Comités / Ligue) un ou plusieurs salariés.
- Les Comités ne seront pas employeurs.
- Pour faciliter cette mise en œuvre, la Ligue gèrera toute la partie administrative. La forme juridique sera définie ultérieurement (Groupement d'employeurs, ...)
- Les Comités et les clubs seront facturés au prorata du temps passé.
- Il faut définir pour chaque employé potentiel les temps Comité, clubs, Ligue).

### **Vote 6 :**

**Pour** : 7 voix

**Contre** : 0 voix

**Abst** : 0 voix

⇒ Les principes présentés ci-dessus sont adoptés.

---

## 7. Contrat de Mathias Véron

Le CDD de Mathias se termine fin février 2018.

Compte-tenu de la création du « Pôle Espoir » en septembre 2018 et en attente du recrutement de son responsable, il s'agit de décider si l'on propose à Mathias un CDI.

**Vote 7** : proposition d'un CDI à Mathias Véron

**Pour** : 0 voix

**Contre** : 7 voix

**Abst** : 0 voix

⇒ Il n'y aura pas de CDI proposé à Mathias Véron à l'issue de son CDD.

En conséquence :

- La DRDJSCS ne pouvant payer les Vacances à priori, il n'est pas envisageable de proposer à Mathias VERON de continuer à entraîner "le Bassin SER Antibois" sous la responsabilité de la Ligue par le système des vacances.
- Compte-tenu de l'impossibilité pour la Ligue de trouver un entraîneur ayant les compétences adéquates pour entraîner les jeunes du "Bassin SER Antibois", il est acté que ce bassin doit être arrêté fin février sous sa forme actuelle.
- Le Trésorier doit effectuer un point financier sur cet arrêt (rappel : paiement des Clubs et Parents ayant été effectué en début de saison)
- Le Directeur de la Ligue doit informer les clubs concernés (Antibes / CBN) de l'arrêt du bassin
- La Commission Jeunes & Haut Niveau + le Trésorier doivent rechercher avec le BCA et le CBN une solution de remplacement permettant aux jeunes, leur famille, les clubs de ne pas pâtir de la décision de la Ligue.
- Une réunion avec les Parents des jeunes concernés doit être effectuée durant le CRJ

---

Fin de la séance à 23h00.